



15^e Conférence
des directeurs des pêches de la CPS
20–24 mars 2023



Original : anglais

Document d'information 9

Point sur l'examen des indicateurs du Rapport de situation sur les pêches côtières

Sonia Schutz-Russell, Terry Opa

Contexte

1. L'océan Pacifique se compose de plus de 30 000 îles éparses, où vivent plus de 10 millions de personnes. Cet ensemble se découpe en 22 États et Territoires insulaires océaniques, bordés par une immense étendue océanique dépassant de loin leur superficie terrestre. Les pêches côtières sont un pilier de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de la région, contribuant sensiblement à la vie économique, sociale et culturelle de ses communautés. La région abrite de vastes récifs coralliens, regroupant 70 genres de coraux, plus de 4 000 espèces de poissons et invertébrés et 30 espèces de palétuviers. Ces ressources côtières sont de plus en plus menacées et même surexploitées dans de nombreux endroits.
2. Les deux stratégies régionales [A regional roadmap for sustainable Pacific fisheries](#) (L'avenir des pêches : feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie) et [Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : la Stratégie de Nouméa](#) visent à améliorer la gestion des pêches côtières et à assurer leur viabilité à long terme face à des défis tels que la surexploitation, le changement climatique et la pêche illégale.
3. Le Rapport de situation sur les pêches côtières est un mécanisme de suivi annuel qui permet de dresser le bilan des pêches côtières du Pacifique au regard des objectifs, indicateurs et stratégies exposés dans la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie et Une nouvelle partition pour les pêches côtières. Il présente un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements régionaux relatifs aux pêches côtières.
4. Les indicateurs utilisés dans le Rapport de situation ont été définis en concertation avec les partenaires et validés lors de la onzième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (CPS) et de la session extraordinaire de la Conférence régionale des ministres des Pêches.
5. La CPS, avec le concours des correspondants nationaux des membres pour les rapports de situation sur les pêches côtières, recueille à un rythme annuel les données sur les pêches côtières au niveau national, ensuite agrégées au niveau régional, afin de rendre compte des progrès accomplis à l'échelle tant régionale que nationale au regard des objectifs définis dans les stratégies régionales.
6. En raison des difficultés liées à la disponibilité des données pour certains indicateurs ainsi qu'à la détermination et à l'imputation des contributions à la réalisation des objectifs, il est peu aisé de mettre en évidence les tendances qui se sont dessinées depuis la mise en œuvre des deux stratégies. Cet écueil a été signalé et la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS a reconnu la nécessité de s'atteler au problème des données limitées permettant de quantifier les progrès accomplis en matière de gestion des pêches côtières.
7. Alors que la région émerge de la pandémie et multiplie les efforts en faveur du relèvement, il est nécessaire, aux fins de la pertinence et de l'adéquation de certains indicateurs, de passer en revue et d'améliorer les indicateurs associés au Rapport de situation, en particulier ceux pour lesquels les données sont limitées.

Objet

8. Le présent document fait le point sur l'examen des indicateurs du Rapport de situation sur les pêches côtières comme convenu lors de la quatrième Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA4) et de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, et approuvé lors de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches (RFMM3). Comme indiqué dans le relevé de conclusions de ces derniers :

- « [...] les ministres ont approuvé l'élaboration d'indicateurs améliorés aux fins de l'établissement du Rapport de situation sur les pêches côtières, et notamment d'indicateurs qualitatifs visant à mieux rendre compte des progrès réalisés à l'échelle nationale et régionale. »

Objectifs du Rapport de situation

9. Le choix qui a été fait d'harmoniser la Feuille de route et la Nouvelle partition a permis de mettre en place, sous la forme du Rapport de situation, un mécanisme de suivi unique pour les deux engagements. Compte tenu des limites que posent la disponibilité des données, les contraintes de ressources, la variabilité des données et la validation dans la plupart des domaines de réalisation, le suivi des progrès accomplis au regard de ces deux engagements relève encore de la gageure.
10. Les principaux objectifs du Rapport de situation sont les suivants :
 - **Objectif 1 : Autonomisation** – *D'ici à dix ans, tous les États et Territoires insulaires océaniques auront mis en place des politiques et des législations permettant d'associer les communautés côtières à la gestion de leurs ressources halieutiques. Grâce aux mécanismes nationaux de contrôle des exportations, les communautés porteront l'adoption de régimes locaux de gestion des pêches assortis d'une définition claire des droits des utilisateurs.*
 - **Objectif 2 : Résilience** – *D'ici à dix ans, tous les États et Territoires insulaires océaniques mettront en œuvre des stratégies de gestion des diverses menaces qui pèsent sur les écosystèmes côtiers. Il est indispensable de préserver les habitats des ressources halieutiques, de maîtriser la pollution et de lutter contre les dégradations d'origine extérieure au secteur de la pêche pour renforcer la résilience face aux effets du changement climatique et de l'acidification des océans.*
 - **Objectif 3 : Moyens de subsistance** – *D'ici à dix ans, tous les États et Territoires insulaires océaniques auront adopté des politiques visant à offrir des moyens de subsistance autres que la pêche aux communautés côtières confrontées à la raréfaction des ressources. Dans la plupart des cas, il y a surexploitation lorsque les communautés côtières n'ont pas d'autre choix. Aquaculture, tourisme en milieu aquatique et pêche thonière à petite échelle sont autant d'options intéressantes, mais il existe également de nombreuses pistes à explorer dans des domaines sans rapport avec la pêche.*

Point sur les progrès accomplis : examen des indicateurs du Rapport de situation sur les pêches côtières

11. La CPS a annoncé la tenue d'un atelier virtuel les 11 et 12 avril 2023, dans le cadre duquel les indicateurs du Rapport de situation sur les pêches côtières seront passés en revue et actualisés dans l'optique de la présentation des avancées au regard de la Nouvelle partition pour les pêches côtières et de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie. L'annonce de l'atelier a été communiquée aux membres, à des organisations de la société civile, à des acteurs non étatiques et à des organisations communautaires. Les formulaires d'inscription sont à renvoyer avant le 31 mars 2023. L'atelier virtuel, qui s'étalera sur deux jours, vise à :
 - passer en revue et évaluer les indicateurs actuels, ainsi que leur pertinence et leur précision pour suivre les progrès accomplis et les tendances dans le temps ;
 - étudier les principales questions auxquelles le Rapport de situation doit permettre de répondre ;
 - discuter des critères à utiliser pour la sélection de nouveaux indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs ; et
 - analyser la disponibilité et la qualité des données, ainsi que le rapport coût-efficacité de la collecte de données.

12. L'atelier sera axé sur la sélection d'indicateurs scientifiquement fondés, pertinents et faciles à utiliser par les parties prenantes pour recueillir des données.
13. Les résultats de l'atelier seront compilés et diffusés afin que les participants à l'atelier et d'autres parties prenantes pertinentes puissent formuler des observations complémentaires.
14. Les indicateurs actualisés à l'issue de l'atelier seront également présentés lors de la sixième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture pour examen.

Processus proposé pour l'examen du Rapport de situation

15. Le diagramme ci-après illustre le processus proposé aux fins de l'examen des indicateurs du Rapport de situation.

